
PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 23 MARS 2016**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 23 mars 2016*

Aujourd'hui, à neuf heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 90 Loi n^o 1 sur les crédits, 2016-2017

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.